



Liberté + Égalité + Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture

Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial

Bureau de l'environnement
et de l'utilité publique

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 16 DEC. 2019
modifiant l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2016
portant création d'une commission de suivi de site
pour l'Installation de stockage et de traitement de déchets non dangereux
située au lieu dit « Point-Clos » à GAËL

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE,
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE,**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.125-1, L.125-2-1 et R.125-5 à R125-8-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 40780 du 12 mars 2013 autorisant le SMICTOM du centre ouest à exploiter une installation de stockage et de traitement de déchets non dangereux sur la commune de GAËL au lieu dit « Point Clos » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2016 modifié portant création d'une commission de suivi de site pour l'Installation de stockage et de traitement de déchets non dangereux au lieu-dit « Point-Clos » à GAËL ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2016 susvisé ;

Vu le courrier de la société THEAUD en date du 25 novembre 2019 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1er : La composition de la Commission de Suivi de Site pour l'Installation de stockage et de traitement de déchets non dangereux, exploitée par le SMICTOM du centre ouest, est ainsi modifiée :

Collège «Salariés de l'installation classée» :

Est nommée en qualité de membre titulaire Madame Lise SWERTVAEGER (en remplacement de Madame Soazig LE COUEREC).

Le reste est sans changement.

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont une copie sera adressée à chacun des membres composant cette commission.

Rennes, le 16 DEC. 2019

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,



Ludovic GUILLAUME